



**FRESENIUS
KABI**

caring for life

Code de conduite

**Pour l'éthique des affaires et la
déontologie à l'intention des fournisseurs**

FOURNISSEURS

Sommaire

CHAMP D'APPLICATION	3		
PRINCIPES GÉNÉRAUX	3		
CONTRÔLE DE LA COMPLIANCE ET RÉSILIATION DES ACCORDS	5		
1. Lutte contre la corruption	5		
2. Concurrence loyale et politique anti-trust	5		
3. Conflits d'intérêts et ententes illicites sur les prix	5		
4. Cadeaux et divertissements	6		
5. Exactitude des documents comptables	6		
6. Informations confidentielles et secrets des affaires	6		
7. Respect des réglementations commerciales et minerais provenant de zones de conflit	6		
8. Protection des lanceurs d'alerte et plaintes anonymes	6		
9. Accès et utilisation des outils numériques d'information et communication de Fresenius Kabi	7		
		10. Recommandations en matière d'emploi	7
		11. Alcool ou substances illicites	7
		12. Travail des enfants	7
		13. Travail forcé	7
		14. Salaire minimum	8
		15. Non-discrimination et conditions de travail justes et équitables	8
		16. Harcèlement au travail	8
		17. Protection de l'environnement, de la santé et de la sécurité	8
		18. Protection de l'environnement	8
		19. Santé et sécurité	8
		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	9
		CONTACTS	9



CHAMP D'APPLICATION

Les principes ci-après s'appliquent aux individus et organisations assurant un rôle de fournisseur direct ou indirect de produits et services auprès de la société Fresenius Kabi AG et de ses filiales (collectivement dénommées ci-après « Fresenius Kabi »), incluant notamment et de façon

non limitative les sous-traitants, consultants, prestataires et autres intermédiaires (collectivement dénommés ci-après les « fournisseurs »).

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les rapports entre Fresenius Kabi et ses fournisseurs doivent reposer sur des prérequis clairement définis, le partage d'informations et la recherche d'intérêts communs.

Fresenius Kabi est une entreprise internationale du secteur de la santé fournissant des médicaments et technologies d'intérêt vital utilisés dans la perfusion, la transfusion et la nutrition clinique. Les produits et services de la société sont destinés au soin des patients atteints d'une maladie chronique ou dans un état critique. Le portefeuille de produits de Fresenius Kabi comprend une gamme complète de médicaments génériques administré par voie intraveineuse, de traitements en perfusion, de produits de nutrition clinique ainsi que de dispositifs médicaux destinés à leur administration.

Concernant les technologies de transfusion, Fresenius Kabi propose des produits permettant le prélèvement et le traitement des composants sanguins ainsi que le traitement thérapeutique du sang du patient par des systèmes d'aphérèse.

Les fournisseurs de Fresenius Kabi disposent généralement de leurs propres normes en matière d'activité commerciale. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils agissent conformément aux lois et réglementations locales et internationales. Chaque collaborateur de Fresenius Kabi est responsable de son activité conformément aux bonnes pratiques commerciales internationales de Fresenius Kabi, qui sont résumées dans le Code de conduite interne de Fresenius Kabi.



VALEURS FONDAMENTALES DE FRESENIUS KABI :

INTÉRÊT DU CLIENT

La satisfaction de nos clients est notre priorité

QUALITÉ

Nous exigeons l'excellence

INTÉGRITÉ

Nous devons d'être un partenaire fiable

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils diffusent nos valeurs auprès de leurs sous-traitants et de leurs propres fournisseurs et qu'ils tiennent compte de nos principes lors de la sélection de leurs partenaires. Nos fournisseurs sont invités à encourager leurs sous-traitants et leurs propres fournisseurs à respecter les normes exposées dans le présent Code de conduite en matière de protection des conditions de travail et des droits humains, de lutte contre la corruption et de protection de l'environnement dans le cadre de la réalisation de leurs obligations contractuelles.

COLLABORATION

Nous travaillons bien ensemble

CRÉATIVITÉ

Nous apportons des solutions

PASSION ET ENGAGEMENT

Nous travaillons avec passion et professionnalisme

La notion d'intégrité est au fondement de toutes les actions entreprises au nom de Fresenius Kabi. Pour toute information ou recommandation complémentaire concernant les principes énoncés ou pour toute déclaration d'une violation potentielle, veuillez contacter Fresenius Kabi. Pour obtenir les coordonnées à utiliser, veuillez vous reporter au site www.fresenius-kabi.com.

CONTROLE DE LA COMPLIANCE ET RÉSILIATION DES ACCORDS

Fresenius Kabi évalue le respect par ses fournisseurs des principes et exigences exposés dans le Code de conduite à l'intention des Fournisseurs. Fresenius Kabi et ses fournisseurs œuvreront conjointement pour résoudre tout problème éventuel.

Si des actions ou situations contraires aux principes du présent Code viennent à être connues de Fresenius Kabi, nous nous réservons le droit d'imposer la mise en œuvre de mesures correctives, voire de résilier tout accord avec un fournisseur ne respectant par le présent Code.

Fresenius Kabi s'engage à maintenir la conformité à toutes les lois et réglementations applicables ainsi qu'aux normes éthiques les plus exigeantes conformément aux stipulations du présent Code et aux 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies.

1. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Les fournisseurs doivent assurer leurs obligations contractuelles en totale conformité avec les lois, directives et réglementations applicables, notamment avec les réglementations concernant la libre concurrence et la lutte contre la corruption. Sans que cela vienne limiter les principes généraux

susmentionnés et dans le cadre de la réalisation de leurs obligations contractuelles, les fournisseurs n'octroieront aucune somme, aucune contribution, ni aucun cadeau (commission, versement visant à influencer, dessous-de-table, remise, pot-de-vin) à un agent gouvernemental, à un fournisseur, à un client ou à toute autre personne en vue d'obtenir ou de s'assurer un traitement favorable permettant la préservation ou le maintien d'une activité ou toute autre concession.

Les fournisseurs doivent également s'assurer que leurs collaborateurs, directeurs, cadres, agents ou toute autre personne agissant pour leur compte respectent cette même règle.

Fresenius Kabi respecte les us et coutumes locaux en matière de commerce ainsi que les pratiques des marchés. Nous ne nous livrons à aucune pratique pouvant être assimilée à de la corruption. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils agissent de même.

2. CONCURRENCE LOYALE ET POLITIQUE ANTI-TRUST

Fresenius Kabi est attaché à l'esprit de libre entreprise et de libre concurrence. Les fournisseurs, agents et autres personnes ainsi que les sociétés représentant Fresenius Kabi doivent se conformer aux lois et réglementations en vigueur en matière de loyauté de la concurrence.

La préservation d'un marché mondial ouvert et juste est essentielle pour nous. Nos fournisseurs doivent nous assurer d'un respect sans faille de tous les aspects des lois internationales, nationales et locales applicables en matière de droit de la concurrence et notamment de pratiques anti-concurrentielles dans le cadre de leurs activités, où qu'elles soient entreprises.

3. CONFLITS D'INTERETS ET ENTENTES ILLICITES SUR LES PRIX

Un conflit d'intérêts intervient lorsque les intérêts ou activités d'un individu ou d'une organisation sont susceptibles de nuire (ou de sembler nuire) à l'objectivité des décisions dans le cadre de la collaboration et du commerce avec Fresenius Kabi.

Les fournisseurs doivent divulguer leurs conflits d'intérêts potentiels ou avérés et échanger à ce propos avec les responsables de Fresenius Kabi. Toute activité autorisée malgré un conflit d'intérêts potentiel ou avéré doit faire l'objet d'une documentation.

Les fournisseurs ne doivent pas conclure avec leurs concurrents d'accord sur les prix ou de tout autre arrangement susceptible de nuire à la libre concurrence. En outre, les prix fixés par les fournisseurs ne doivent pas inclure de frais de remboursement (à destination des « perdants »), ni de sommes destinées aux participants non sélectionnés d'un appel d'offres.

4. CADEAUX ET DIVERTISSEMENTS

Fresenius Kabi veille au respect de principes garantissant l'indépendance ainsi que l'absence d'obligations ou d'engagements forcés des personnes. Les collaborateurs de Fresenius Kabi ne sont pas autorisés à se laisser influencer par l'octroi de cadeaux ou de tout autre type d'avantage ou d'incitations dans le cadre de leurs décisions professionnelles ou de leurs actions. À ces fins, les collaborateurs de Fresenius Kabi ne doivent en aucun cas solliciter, accepter, proposer ou octroyer, directement ou indirectement, des faveurs ou des récompenses susceptibles d'être considérées contraires à la loi ou à l'éthique dans le cadre de leurs activités et de leurs échanges avec les fournisseurs. Les cadeaux doivent avoir une valeur modérée et ne pas être fréquents.

5. EXACTITUDE DES DOCUMENTS COMPTABLES

Les fournisseurs doivent s'assurer d'être exacts, justes, impartiaux et honnêtes lors de l'établissement et du renseignement de leurs documents comptables conformément à la réglementation et aux bonnes pratiques comptables.

6. INFORMATIONS CONFIDENTIELLES ET SECRETS DES AFFAIRES

Les informations confidentielles sont des faits, données et informations qui n'ont pas été rendus publics.

Les fournisseurs doivent assurer la sécurité des informations confidentielles et les réserver à des usages appropriés afin de garantir la préservation des droits de propriété intellectuelle et de la confidentialité concernant tous nos collaborateurs et partenaires professionnels.

De nombreux types d'information présentent une valeur (voire une grande valeur) en raison de leur caractère confidentiel. Ces informations peuvent être des technologies, des compositions ou des formulations non brevetées, mais aussi des données non techniques telles que des informations de nature financière ou stratégique ou encore concernant la fabrication, les ressources humaines, les fournisseurs et les approvisionnements.

Tous les fournisseurs sollicitant l'accès à des informations confidentielles de Fresenius Kabi doivent signer un accord de confidentialité et/ou recevoir un accord écrit de Fresenius Kabi avant d'accepter toute information confidentielle.

7. RESPECT DES RÉGLEMENTATIONS COMMERCIALES ET MINÉRAIS PROVENANT DE ZONES DE CONFLIT

Le leadership mondial de Fresenius Kabi dans le domaine des soins de santé nécessite une présence internationale. Les fournisseurs doivent respecter tant l'esprit que la lettre de toutes les réglementations applicables en matière de commerce à l'import-export.

Les fournisseurs ne doivent pas utiliser de minerais provenant de zones de conflit non autorisées (à savoir les 3T+G: Tin, Tantatium, Tungsten and Gold, soit en français étain, tantale, tungstène et or) dans la composition de leurs produits. Les fournisseurs doivent s'assurer qu'aucun composant de leurs produits n'est une matière première provenant d'une zone de conflit ou à haut risque. Toute suspicion raisonnablement fondée doit être signalée à Fresenius Kabi. D'autre part, sur demande de Fresenius Kabi, les fournisseurs doivent déclarer si leurs produits contiennent des matières premières provenant d'une zone de conflit ou à haut risque et, le cas échéant, leur origine exacte. Fresenius Kabi se réserve le droit de mettre un terme à toute relation commerciale avec les fournisseurs utilisant des matières premières provenant d'une zone de conflit non autorisée ou refusant de fournir des informations sur l'origine de ces matières premières.

8. PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE ET PLAINTES ANONYMES

Les fournisseurs doivent mettre en place des procédures visant à garantir la protection de la confidentialité des lanceurs d'alerte et à interdire les représailles à l'encontre des collaborateurs refusant de suivre un ordre contraire au Code de conduite à l'intention Fournisseurs de Fresenius Kabi.

Les fournisseurs doivent proposer une procédure de dépôt de plainte anonyme destinée à permettre aux employés de faire part de toute infraction aux réglementations et lois locales, constatées dans le domaine professionnel.

9. ACCÈS ET UTILISATION DES OUTILS NUMÉRIQUES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION DE FRESENIUS KABI

L'utilisation de tout système d'information ou de communication détenu ou géré par Fresenius Kabi doit se faire en accord avec les normes de Fresenius Kabi.

Les fournisseurs utilisent généralement leurs propres ordinateurs, portables ou autres, pour accomplir leur travail. Dans les cas où les fournisseurs disposent d'un accès à l'environnement numérique de Fresenius Kabi (Intranet, e-mail, répondeur vocal et autres systèmes), les fournisseurs doivent respecter les contraintes suivantes :

- Les fournisseurs ne procéderont pas sciemment au téléchargement, à la consultation ou à la transmission d'éléments à caractère discriminant, harcelant, menaçant, sexuel, pornographique, raciste, sexiste, diffamant ou offensant de quelque autre manière. Les systèmes numériques sont exclusivement réservés à un usage professionnel.
- Lors de la communication d'informations protégées (informations personnelles, secrets des affaires ou autres informations confidentielles), les fournisseurs tiendront compte du degré de sensibilité de l'information, du risque d'accès non autorisé et de l'impératif de conformité aux réglementations locales de protection des données. Les fournisseurs seront responsables du maintien de la confidentialité du/des mot(s) de passe utilisé(s).

- Les fournisseurs comprennent que tout(e) fichier, logiciel, e-mail et page Internet peut constituer une voie d'entrée de virus informatiques dans le réseau Fresenius Kabi. Les fournisseurs ne procéderont pas sciemment sur un système de Fresenius Kabi au fractionnement, à la décompression, à l'exécution/au lancement ou à l'installation d'un fichier ou programme ou bien à l'ouverture d'une pièce jointe comportant des virus informatiques. Par ailleurs, les fournisseurs ne téléchargeront, ni ne dissémineront aucun fichier provenant d'Internet à moins d'avoir préalablement obtenu l'accord de l'administrateur.
- Les fournisseurs ne sont pas autorisés à traiter, échanger ou conserver des données commerciales sur un support dématérialisé comme un cloud.
- Les fournisseurs devront respecter les délais et méthodes de conservation et de suppression recommandés pour les données de l'entreprise Fresenius Kabi stockées sur support numérique.

10. RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE D'EMPLOI

La politique de Fresenius Kabi repose sur l'engagement à traiter tous ses collaborateurs avec respect et dignité. Nous croyons en la valeur de la diversité dans le cadre professionnel et protégeons les droits des personnes.

Fresenius Kabi demande à ses fournisseurs de prendre le même engagement et d'agir en accord avec ces principes. Fresenius Kabi respecte les principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et des principes fondamentaux des Nations Unies et rejette toute forme de travail forcé ; nos fournisseurs doivent faire de même.

11. ALCOOL OU SUBSTANCES ILLICITES

Dans le cadre de leur travail, il est attendu des fournisseurs qu'ils ne soient pas sous l'influence d'une substance illicite, d'un alcool ou de toute autre substance (y compris de médicaments sur ordonnance) susceptible d'altérer leur travail et qu'ils soient en mesure d'accomplir leurs missions.

12. TRAVAIL DES ENFANTS

Le travail des enfants est strictement interdit. Les fournisseurs ne fabriqueront ni ne produiront aucun bien ou service à l'aide d'une forme quelconque de travail illégal d'enfants.

13. TRAVAIL FORCÉ

Chez Fresenius Kabi, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils interdisent tout type de travail forcé au sein de leur organisation.

14. SALAIRE MINIMUM

Les fournisseurs doivent s'assurer de proposer un niveau de rémunération supérieur ou égal au salaire minimum fixé par le gouvernement ou la réglementation de chaque pays et de réviser régulièrement le salaire et le niveau de rémunération.

15. NON-DISCRIMINATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL JUSTES ET ÉQUITABLES

Les fournisseurs doivent respecter toutes lois et les réglementations régissant le secteur de l'emploi, notamment les textes interdisant la discrimination au travail. Les fournisseurs ne doivent exercer aucune sorte de discrimination fondée sur la race, l'âge, le sexe, la couleur, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique, l'invalidité, les opinions politiques, l'affiliation à un syndicat, l'origine nationale, la religion ou le statut marital de la personne dans la gestion des ressources humaines comme l'examen des candidatures à un poste, les promotions, l'octroi de primes, l'accès à la formation, l'attribution des missions, l'établissement du salaire, les avantages, la discipline et le licenciement. D'autre part, les fournisseurs ne doivent pas soumettre leurs employés ou employés potentiels à des examens médicaux susceptibles d'être utilisés de façon discriminatoire, excepté lorsque la loi ou la réglementation applicable l'impose ou par souci de sécurité au travail.

Toute heure supplémentaire doit être effectuée sur la base du volontariat et la durée maximale légale du temps de travail ne doit pas être dépassée. La durée de travail hebdomadaire ne peut en aucun cas dépasser la durée maximale autorisée par les lois et réglementations applicables.

16. HARCÈLEMENT AU TRAVAIL

Fresenius Kabi n'autorise aucune forme d'intimidation, de pratique agressive ou de harcèlement et ne tolère aucun comportement visant à gêner ou perturber de quelque autre manière la capacité de travail d'une personne. Les fournisseurs doivent présenter un comportement approprié lors de leur collaboration avec Fresenius Kabi.

17. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SANTÉ ET SÉCURITÉ

Fresenius Kabi s'engage à protéger ses collaborateurs, ses voisins et l'environnement ainsi qu'à exercer son activité de façon durable.

18. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les fournisseurs doivent exercer leur activité de façon à minimiser leur impact sur les ressources naturelles et protéger l'environnement, leurs clients et leurs collaborateurs.

Les fournisseurs doivent s'assurer que leurs activités sont conformes aux lois applicables en matière d'élimination des déchets à risque, de substances toxiques, d'émissions dans l'atmosphère et de rejets dans les eaux.

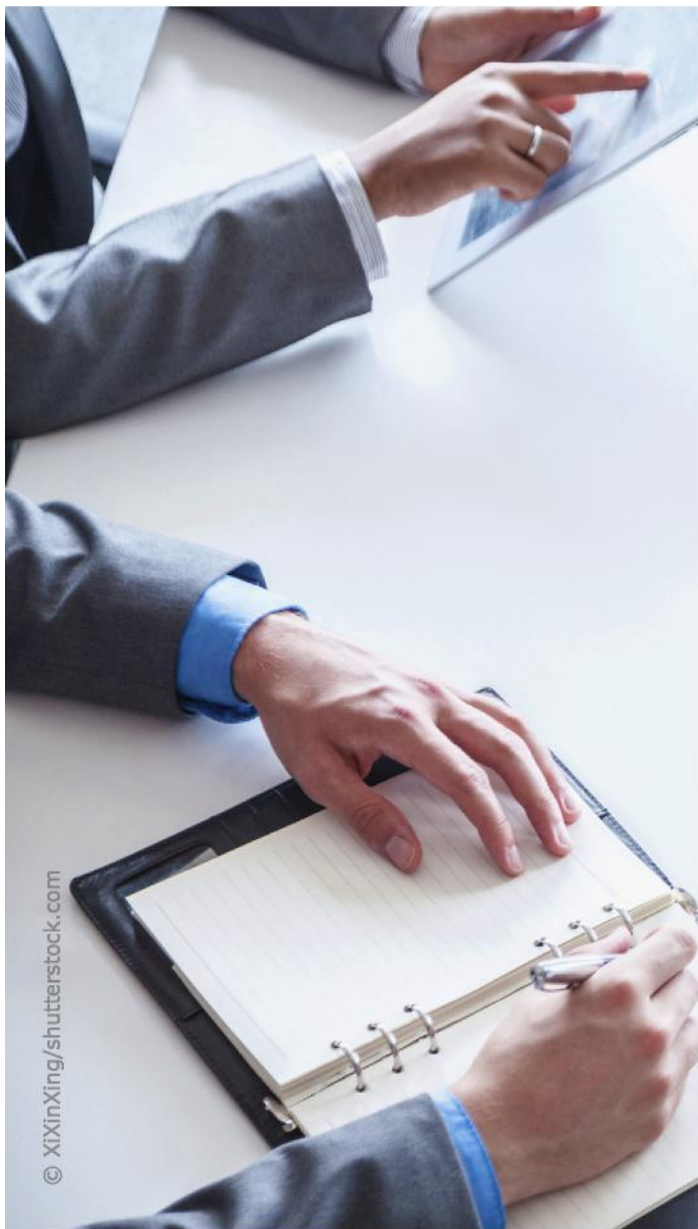
Il est attendu des fournisseurs qu'ils aient évalué leur impact environnemental et pris les mesures s'imposant en conséquence, et qu'ils assurent un suivi de leur performance environnementale.

Les fournisseurs doivent encourager le développement et la diffusion de technologies écologiques.

19. SANTÉ ET SÉCURITÉ

Fresenius Kabi attend de ses fournisseurs un respect sans faille de la réglementation nationale applicable en matière de santé et de sécurité au travail. Les fournisseurs doivent s'efforcer de supprimer tout risque avéré ou potentiel en matière de santé et de sécurité au travail. D'autre part, il est attendu des fournisseurs qu'ils forment leurs collaborateurs à la prévention des accidents et des maladies professionnelles.

Les fournisseurs collaborant avec Fresenius Kabi ou dans un centre Fresenius Kabi doivent travailler selon des principes assurant leur propre sécurité et celle des autres. Toute situation d'urgence doit être signalée rapidement et des mesures appropriées doivent être mises en œuvre.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- **Ethical Trade Initiative (ETI)**
www.ethicaltrade.org/about-eti
- **Normes internationales du travail (ILO)**
www.ilo.org/global/standards/lang--len/index.htm
- **Organisation internationale de normalisation (ISO)**
www.iso.org Social Accountability International (SAI)
- **Norme OHSAS 18001 – Systèmes de management de la santé et la sécurité au travail**
www.ohsas-18001-occupational-health-and-safety.com
- **Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)**
www.oecd.org
- **Pacte mondial des Nations Unies**
www.unglobalcompact.org
- **Déclaration universelle des droits de l'homme**
www.un.org/en/rights

CONTACT :

Pour toute question d'ordre général, veuillez nous contacter par e-mail à l'adresse Compliance ci-dessous :



Contact :
Compliance@Fresenius-Kabi.com

Éditeur :



Fresenius Kabi AG
Corporate Compliance
Else-Kröner-Straße 1 61352 Bad
Homburg/Allemagne

Propriété intellectuelle

© wavebreakmedia/shutterstock.com
© Pressmaster/shutterstock.com
© michaeljung/shutterstock.com
© XiXinXing/shutterstock.com